

◀► **Le véritable défi des communales réside dans l'élection d'une nouvelle élite locale** - (Universitaire)-  
(Propos recueillis par Adil Belmaalem)

Rabat, 08/09/03 - Le véritable défi des communales du 12 septembre réside dans l'élection d'une nouvelle élite locale capable de mettre en oeuvre la nouvelle charte communale qui octroie aux communes un rôle plus efficient en matière de développement, a affirmé Mohammed Amine Benabdallah, professeur de droit public, à l'université Mohammed V de Rabat.

Dans un entretien avec la MAP, M. Benabdallah a relevé que "la nouvelle expérience démocratique marocaine implique une adhésion massive des citoyens au processus d'enracinement de cette expérience et d'élaboration de programmes alternatifs au lieu de se confiner dans la critique non-constructive".

Il a à ce propos mis en exergue la responsabilité des partis dans la conception et la présentation de programmes clairs et novateurs à même de contribuer au changement du paysage politique marocain, par le choix de candidats à la hauteur de cette mission, ce qui fait malheureusement défaut dans plusieurs listes électorales.

M. Benabdallah a qualifié de "grande et complexe" la responsabilité des partis dans l'encadrement des citoyens au titre des prochaines communales, ajoutant que cette démarche passe par un travail aussi bien théorique que politique afin d'améliorer le vécu des citoyens.

Pour ce professeur universitaire, le pluralisme est un signe de bonne santé à condition qu'il débouche sur de nouveaux programmes répondant aux aspirations des citoyens.

Il a, d'autre part, considéré que les prochaines échéances électorales "seront semblables à celles organisées l'année dernière en ce sens qu'elles n'aboutiront pas à une nouvelle configuration du paysage politique et encore moins à des changements en profondeur".

Il a relevé à cet égard qu'il serait "inconcevable" de s'attendre à un changement sensible en l'espace d'une seule année.

Pour lui, la réforme qu'a connue la charte communale constitue "un pas audacieux" vers l'amélioration de la gestion de la chose publique et le développement en général, ajoutant que le succès de cette entreprise est tributaire de la qualité des élites locales qui vont bénéficier de la confiance des citoyens.

"La charte communale est à juste titre un cadre juridique et démocratique si on le compare avec les modèles européens", a-t-il estimé, notant que la

réforme de la charte est venue consolider le rôle du conseil communal et ériger la politique de proximité en un principe fondamental qui préside à l'amélioration de la gestion locale.

Les prérogatives du conseil communal ont ainsi été élargies, outre les décisions que le président de la commune peut désormais prendre, alors qu'elles relevaient par le passé des compétences des autorités locales, a-t-il fait remarquer.

Il a indiqué que le passage du système des communes urbaines à celui du conseil de la ville, qui ne jouit pas de pouvoir décisionnel, tout en jouant un rôle de coordination et de conseil, a été dicté par l'expérience communale actuelle, contrairement aux précédentes élections qui n'avaient pas placé le conseil de la ville dans le cadre idoine.

Mohammed Amine Benabdallah a, enfin, imputé aux électeurs la responsabilité du contrôle en matière de gestion des deniers publics, soulignant que le contrôle dans une démocratie véritable se fait par les électeurs eux-mêmes.

[Retour](#)